

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 14/04/2017
En exercice :	31	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 14/04/2017
Pouvoirs :	4	
Votants :	30	Affichage du compte rendu : 27/04/2017
Présents : MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mme HECTOR Geneviève, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danielle, M. COQUARD Henri, Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne, M. GERARD Daniel, Mme BERTHILLON Chantal, MM. WILLEMEN Edouard, BOUKACEM Safi, DEROZARD Olivier, Mmes HIMEUR Fatima, ARNAUD Sandrine, M. GILLET Rémi, Mmes DURAND Aline, CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, M. ANDREYS Paul, Mmes NEMOZ Béatrice, TURPANI Solange, M MOREAU Jean-Jacques, Mmes CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine		
Absents ayant remis pouvoir:		
Mme BERNY Carine donne pouvoir à Mme CHAMARIE Joëlle M LARGE Philippe donne pouvoir à M DUPLAT Gérard Mme RAZY Sylvie donne pouvoir à M COQUARD Henri M RAMBAUD Gerbert donne pouvoir à M JULLIEN Daniel		
Absents ou excusés :		
DE JERPHANION Marianne		

Mme HIMEUR Fatima est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Joelle CHAMARIE fait état de trop nombreuses fautes et imprécisions dans le compte-rendu qui le rendent difficilement compréhensible. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2017 à l'unanimité des membres présents à cette séance.

Arrivé de Monsieur Daniel MALOSSE à 20h45

Monsieur le Maire souhaite avoir une pensée pour Monsieur Pierre MEUNIER qui nous a quitté brutalement vendredi après-midi. Il fut conseiller municipal pendant plusieurs mandats, puis adjoint aux travaux, premier adjoint et président du SIAHVY. Au nom de l'ensemble du conseil municipal, il adresse ses plus sincères condoléances à la famille, ainsi que les remerciements de la commune pour l'ensemble de son action en faveur des Valnégriens.

Délibération n° 2017/04/24 n° 01 : Acquisition de la parcelle cadastrée AB 83, sise rue de la Maletière, appartenant aux consorts CHARRETIER :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'aménager les abords de la rue de Maletière sur la portion comprise entre la rue du pantin et la rue du Laval pour favoriser la sécurité des piétons et améliorer la sécurité des usagers. Il rappelle également le besoin de créer des places de stationnements supplémentaires pour les habitants du quartier.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les consorts CHARRETIER, propriétaires d'une parcelle nue de 528 m², cadastrée AB 83 et située rue de la Maletière, sont prêts à céder ce terrain à la commune nouvelle de Vaugneray au prix de 85 000 € (161 €/m²).

L'acquisition de ce terrain permettrait de procéder aux aménagements d'espaces publics nécessaires sur le quartier "La Maletière" et d'organiser sous un autre angle, la réhabilitation de la propriété communale voisine (l'ancienne maison du juge Daix).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquiescer à l'acquisition de la parcelle AB 83 au prix de 85 000 € et de l'autoriser à signer l'acte d'acquisition.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 avril 2017 A 20 HEURES 30

Ce point a été présenté en commission urbanisme. Le terrain est intéressant car il permettra de désencombrer le secteur de la Maletière des véhicules en stationnement irrégulier, et permettrait de mieux exploiter le projet de réaménagement de la parcelle communale du dessous. La circulation des piétons serait facilitée. Jean-Jacques MOREAU aimerait que le projet conserve un esprit de verdure et ne soit pas trop bitumé. Geneviève HECTOR propose de faire le même type d'aménagement que le parking des gîtes. Jean-Jacques MOREAU souhaite s'assurer que le locataire du terrain a été informé de cette vente par l'actuel propriétaire. Le Maire répond que le locataire est informé du projet de cession du terrain depuis un certain temps. Safi propose que le locataire soit maintenu jusqu'au démarrage des travaux. Daniel MALOSSE estime que cette acquisition est une bonne opportunité pour la commune.

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve** l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 83, d'une superficie de 528 m² au prix de 85 000 € ; **autorise** Mr le maire à signer l'acte authentique de cette acquisition, ainsi que tout autre document s'y rapportant, auprès de l'étude notariale de Vaugneray ; **dit que** les crédits nécessaires sont prévus au chapitre de la section d'investissement du budget principal de l'exercice 2017, régulièrement provisionné.

Délibération n° 2017/04/24 n°02 : Attribution d'une subvention à VILOGIA pour l'acquisition de 8 logements locatifs sociaux (opération Rue des Chaponnières)

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la société MACIMMO a obtenu un permis de construire pour la construction de logements sur le quartier des Chaponnières.

Les promoteurs ont proposé à VILOGIA l'acquisition en VEFA de 8 logements locatifs sociaux. VILOGIA sollicite de la commune de Vaugneray une subvention de 2 000 € par logement (8 logements financés en PLS).

Considérant le caractère d'intérêt général que représente cette opération, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'accorder une subvention de 16 000 € à VILOGIA et de l'autoriser à signer tout document permettant de définir les modalités de son versement.

Monsieur le Maire rappelle que cette participation est déductible de la contribution qui sera demandée par la commune au titre de l'article 55 de la loi Solidarité Renouvellement Urbain. Safi BOUKACEM demande à quel moment la somme est récupérée ? Daniel MALOSSE répond qu'elle est déclarée sur l'exercice N+2. Seules les communes concernées par le versement au titre de l'article 55 peuvent déduire cette participation. Les autres communes de la CCVL qui souhaitent apporter une subvention n'ont pas cette possibilité. Gérard DUPLAT demande des précisions sur le projet. Le Maire répond que sur les 10 logements, 2 sont en accession à la propriété, les autres sont du logement social. Il s'agit de maison d'une surface entre 70 et 90m² pour accueillir des familles. Gérard DUPLAT demande qui est chargé de l'attribution. Le Maire répond que c'est le bailleur social propriétaire des logements, mais un représentant de la commune participera à la commission d'attribution, et le CCAS a pu présenter des candidats.

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) décide** d'accorder une subvention de 16 000 € à Vilogia pour l'acquisition de 8 logements locatifs sociaux (en PLS) dans le programme Rue des Chaponnières ; **autorise** Mr le maire à signer toute convention relative à la mise en place de cette subvention ; **dit que** la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65- compte 6557 du budget principal de l'exercice 2017, régulièrement provisionné.

Délibération n° 2017/04/24 n°03 Convention de mise à disposition matériel technique commune de Grézieu-la-Varenne / Vaugneray

Les communes de Grézieu la Varenne et de Vaugneray ont identifié un besoin quant à l'acquisition de matériel permettant le désherbage par voie mécanique.

La commune de Grézieu la Varenne a porté l'acquisition du matériel et bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau. Le reste à payer est réparti pour moitié entre les communes. (2 569,00 €)

Afin d'en définir les modalités d'utilisation et d'entretien, une convention est proposée.

Le Maire rappelle que la mutualisation est désormais prise en compte dans les décisions d'acquisition de matériel spécialisé dans les communes, les équipes se répartissent le matériel par semaine avec un remisage à Grézieu La Varenne. Joëlle CHAMARIE demande si le matériel a bien été déclaré dans le parc assuré de la commune, ce que confirme le Maire.

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve** l'acquisition conjointe du matériel susmentionné pour un montant de 2 569,00 € ; **approuve** les termes de la convention ; **autorise** la signature de la convention ; **dit que** les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2017 et suivants.

Délibération n° 2017/04/24 n°04: Répartition des honoraires pour une formation intercommunale entre les communes d'Yzeron et Vaugneray

Le Maire expose :

Une formation intitulée : Recyclage PSC1 d'une durée d'une demi-journée a été organisée conjointement avec les communes de Vaugneray, et d'Yzeron à destination du personnel. Les communes se sont accordées pour répartir le montant des honoraires en fonction du nombre de participants. Par souci de simplification, l'organisme de formation ne souhaite pas établir une facture par commune. Aussi, il est proposé que la commune de Vaugneray assure le règlement intégral et émette le titre de recette correspondant à chaque collectivité qui aura délibéré sur ce principe.

La répartition serait la suivante :

Montant de la formation: 360€ TTC	Nombre participants	Coût par collectivité
Yzeron	2	72 €
Vaugneray	8	288 €
Cout/pers	10	36 €

Joëlle CHAMARIE demande pourquoi le Maire ne peut pas directement faire le titre ? Le Maire répond que la trésorerie a demandé une convention car la facture était au seul nom de la commune.

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve** la prise en charge des honoraires de formation par la commune de Vaugneray ; **dit que** les crédits sont prévus au chapitre 012 ; **approuve** la répartition entre les communes telles que prévues dans le tableau ci-dessus ; **autorise** Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants.

Délibération n° 2017/04/24 n° 05 : Budget principal : décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Afin de pouvoir mettre en œuvre l'acquisition du terrain sis rue de la Maletière, une décision modificative est nécessaire

Pour la section d'Investissement :

DEPENSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 avril 2017 A 20 HEURES 30

Chapitre	Compte	Montant €
0054-Terrains communaux	2113	85.000,00
TOTAL		85.000,00
RECETTES		
Chapitre	Compte	Montant €
16-Emprunt	1641	+ 85 000,00
TOTAL		85.000,00

La section d'investissement est donc équilibrée pour un montant supplémentaire de 85.000,00 €.

Daniel MALOSSE explique que cette décision permet d'inscrire budgétairement l'acquisition votée en point 1 du présent conseil, en équilibrant la dépense par de l'emprunt. A priori, il ne sera pas nécessaire de réaliser un prêt pour financer l'opération.

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) adopte** la décision budgétaire modificative n° 1 du budget principal 2017, telle que présentée par Mr le Maire ; dit que le montant total de la DM n°1 en section d'investissement est de : 85 000,00 € dit que la section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 2 618 354,66 €, la section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à 4 518 067,69 € et que l'ensemble du budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 7 136 422,35 €.

Délibération n° 2017/03/20 n° 06 : Service de transport communal : convention entre la commune de Pollionnay et la commune de Vaugneray pour la participation aux trajets entre les deux communes

Le Maire expose :

Les communes de Pollionnay et Vaugneray souhaitent améliorer la desserte de leur territoire par une offre de transport complémentaire ayant pour objet le rabattement vers les parc-relais de covoiturage et vers le réseau urbain

Une convention définissant les conditions administratives, financières et techniques dans lesquelles le SYTRAL confie l'organisation du transport routier aux communes a été signée jusqu'au 31 août 2017, avec tacite reconduction chaque année, pour une période de 1 an.

La commune de Vaugneray assure une partie de ce service en régie directe, avec des rotations allant jusqu'à Pollionnay. La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de compensation financière de ce service rendu à la commune de Pollionnay.

Il est proposé de facturer 0,80 centimes le kilomètre parcouru depuis le dernier arrêt desservi sur la commune de Vaugneray.

Le Maire explique que la navette communale propose une rotation par jour jusqu'à Pollionnay les jours de semaines, et deux les samedis et dimanches. Jean-Jacques MOREAU demande si cette participation sera rétroactive pour tenir compte des dessertes déjà réalisées ? Le Maire confirme que ce sera une participation pour toute l'année. La commune de Pollionnay a pu constater l'utilité de ces rotations pour des personnes qui ont besoin d'aller ou de rentrer de leur travail aux Presles ou aux Aurélias. Olivier BEAU demande si on a tenu compte du nombre de jours fériés dans le calcul. Le Maire répond que c'est une moyenne qui tient compte d'un nombre de semaines entières, par souci de simplicité. Jean-Jacques MOREAU demande pourquoi le barème kilométrique ne s'aligne pas sur celui des impôts. Daniel MALOSSE répond que c'est pour permettre de facturer au coût réel des dépenses.

Le Conseil municipal, **par 25 voix pour, 5 abstentions (unanimité des suffrages exprimés) valide** les termes de la convention entre la commune de Pollionnay et la commune de Vaugneray pour la participation aux trajets entre les deux communes ; **autorise** Mr le Maire à la signer.

Délibération n° 2017/03/20 n° 07 : Acquisition de terrains auprès du syndicat des copropriétaires de l'immeuble GreenPark pour la création d'un cheminement piétonnier rue des Chardons.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le permis de construire délivré à la société OPSIE pour la construction de l'immeuble GreenPark comportait la cession d'une bande de terrain de 185 m² au profit de la commune de Vaugneray. Les cessions gratuites ayant été jugées inconstitutionnelles, il n'est plus possible de mettre en œuvre celles qui avaient été prescrites. Les terrains doivent donc être achetés par la collectivité aux propriétaires fonciers par voie amiable.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que le syndicat des copropriétaires de l'immeuble GreenPark ont répondu favorablement à la proposition suivante lors de sa dernière assemblée générale : acquisition d'une bande de terrains de 185 m² à détacher des parcelles cadastrées AD 320 et AD 322 pour un montant de 5 000 € (27 €/m²) ainsi que la prise en charge des frais de géomètre et le coût de reconstruction d'une clôture.

Monsieur le Maire indique que la création de ce cheminement piéton viendrait compléter l'aménagement des abords de voirie dans le quartier du Chardonnet.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer favorablement sur cette acquisition auprès du syndicat des copropriétaires de l'immeuble GreenPark.

Le Maire rappelle que ce dossier a démarré en 2013, mais qu'il doit être validé en assemblée générale des copropriétaires, et qu'il n'y en a qu'une par an, ce qui rend longs les échanges, notamment sur la détermination du prix du terrain qui, même s'il est constructible, est sur une parcelle qui a épuisé la totalité de son droit à construire. Des travaux d'aménagement seront nécessaires mais ce cheminement sera très utile pour sécuriser les piétons sur cette zone, avec le mur qui sera conservé. Olivier BEAU demande si on a approché les propriétaires du dessus pour continuer l'alignement ? Gérard DUPLAT répond que pour le moment les propriétaires ne vendent pas, on verra en fonction des opportunités. Le Maire concède qu'il manque 25 mètres pour prolonger de manière encore plus efficace le chemin. Béatrice DUMORTIER rappelle que la zone la plus dangereuse reste celle qui va pouvoir être aménagée. Sandrine ARNAUD rappelle que ce projet a été validé par le premier conseil de Jeunes Citoyens. Le Maire indique que l'aménagement sera similaire à celui de la rue du Dronaud qui est bien utilisé.

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) décide** l'acquisition, par voie amiable, d'une surface de 185 m², à détacher des parcelles AD 320 et AD 322, appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble GreenPark, au prix de 5 000 €, afin de créer un cheminement piéton sur la rue des Chardons ; **décide** de prendre à sa charge les frais de géomètre et le coût de reconstruction d'une clôture pour la copropriété GreenPark ; **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes notariés relatifs à cette acquisition foncière.

Communication n° 2017/04/24 n° 01 : Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 avril 2017 A 20 HEURES 30

MAPA/2017-T-02/ Construction d'une salle de réunion au stade de VAUGNERAY

Lot n° 01 Ets Construction L'Arbresloise pour un montant de 13 231,41 € HT

Lot n° 02 Ets DMR pour un montant de 9 116,00 € HT

Lot n° 03 Ets LARDY pour un montant de 4 000,00 € HT

Lot n° 04 Ets BENIERE Gérard pour un montant de 3 860,99 € HT

AUTRES INFORMATIONS :

- Gérard DUPLAT demande si le projet de création d'un parking à Maison Blanche a avancé ?
Le Maire répond qu'une opportunité se dessine au niveau du terrain situé dans le virage de la route de Bordeaux où un terrain libre fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner. La commune pourrait y réaliser 3 ou 4 logements locatifs sociaux et y aménager un parking public avec un accès plus sécurisé sur la route départementale. Il pourrait même y avoir l'acquisition du terrain agricole attenant qui permettrait de construire en limite de parcelle et d'y créer des jardins pour les logements. Les parcelles font respectivement 730 m² et 400 m².
- Marie-Louise CROZIER demande si la commune a avancé sur la proposition d'acquisition du terrain VIRICEL car la famille attend une réponse. Le Maire répond qu'il reste à en déterminer le juste prix. Marie-Louise CROZIER indique que si la commune tarde trop, un autre acquéreur sera trouvé. Le Maire rappelle qu'à ce jour, aucun accès n'est possible depuis la voie publique. Le projet va être évoqué cette semaine avec l'EPORA, mais ces dossiers n'avancent pas forcément au rythme que l'on souhaiterait.
- Béatrice DUMORTIER rappelle le repas des têtes blanches ce samedi.
- Sandrine ARNAUD remercie tous les conseillers qui ont participé à la Journée Jeune Citoyen et informe que le deuxième P'tit Dej jeunesse a réuni 9 jeunes qui ont décidé de se répartir autour de deux groupes de travail : l'information à destination des jeunes et les déplacements entre les hameaux et les départs des transports en commun.
- Le Maire présente un ouvrage rédigé par une association de Saint Genis les Ollières sur toutes les espèces d'oiseaux présentes sur les coteaux et les monts du lyonnais et propose d'en faire l'acquisition pour chacune des classes de la commune ainsi que la bibliothèque.
- Joëlle CHAMARIE a été interpellée par des parents d'élèves qui ont rencontré des difficultés au retour d'une classe verte de l'école où le car, en stationnant à l'arrivée, a bloqué des véhicules de personnes extérieures qui ne pouvaient plus partir : ne peut-on pas prévoir la présence du policier municipal à ces occasions ? Le Maire répond que tout est possible, mais la commune n'est pas toujours prévenue. Béatrice DUMORTIER ajoute que l'arrivée du car est souvent incertaine. Joëlle

CHAMARIE explique que le bus stationnait devant le Cinéval : on pourrait peut-être au moins prévoir un affichage d'information ? Le Maire confirme que c'est possible à condition d'avoir les moyens de l'anticiper.

- Paul ANDREYS souhaite connaître les suites de la réunion en Préfecture au sujet des remblais sur la commune. Le Maire explique que la réunion du 11 avril a permis de faire le tour de la situation entre les communes concernées et les services de l'Etat. Le pétitionnaire est en devoir de réaliser certaines choses. Deux déclarations préalables ont été étudiées pour déterminer les motifs de refus : cela a été notifié et nous sommes depuis dans une procédure d'arrêt interruptif de travaux avec une procédure contradictoire. Il faut trier les galets dans les remblais, un cadrage va se faire avec la DREAL.

Paul ANDREYS souhaite connaître les motivations du refus.

Le Maire répond qu'un remblai doit servir l'agriculture et que ce n'est pas possible lorsqu'il fait 8 mètres de haut. Olivier BEAU indique qu'il y avait encore des passages de camions ce jour. Le Maire annonce qu'il a rencontré le pétitionnaire à deux reprises jeudi et samedi et qu'il a eu la confirmation que rien ne montait plus : il faudrait vérifier avec lui, car il se peut que ce soient des entreprises qui viennent verser sans qu'il soit au courant.

- Solange TURPANI explique qu'elle a pris connaissance de la nouvelle présentation du dernier magazine d'information communale, qu'il était agréable à lire et en remercie la commission communication. Le Maire répond que cela sera transmis à Celine DEBIESSE car c'était son dernier dossier, et qu'elle avait proposé une petite innovation avec une lecture sur trois colonnes au lieu de deux. Il ajoute que la personne qui la remplace vient de prendre son poste, et que Celine a changé de métier pour se lancer dans l'agriculture.
- Henri COQUARD rappelle le marché aux fleurs le 6 mai.
- Second tour des élections présidentielles le 7 mai.
- Commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale le 8 mai.
- Prochain conseil municipal le 22 mai prochain pour conserver le rythme des 4 semaines entre deux séances.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h40

Nom Prénom	Signature
JULLIEN Daniel	
HECTOR Geneviève	



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VAUGNERAY
(RHÔNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 avril 2017 A 20 HEURES 30

MALOSSE Daniel	
DUMORTIER Béatrice	
LARGE Philippe	
CHARVOLIN Danielle	
DUPLAT Gérard	
LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne	
COQUARD Henri	
GERARD Daniel	
BERTHILLON Chantal	
HIMEUR Fatima	
WILLEMIN Edouard	
ARNAUD Sandrine	
RAMBAUD Gerbert	
DURAND Aline	



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAUGNERAY
(RHÔNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 avril 2017 A 20 HEURES 30

DEROZARD Olivier	
RAZY Sylvie	
BOUKACEM Safi	
CHAMARIE Joëlle	
BEAU Olivier	
BERNY Carine	
GILLET Rémi	
MAZURAT Raymond	
NEMOZ Béatrice	
DE JERPHANION Marianne	
ANDREYS Paul	
TURPANI Solange	
MOREAU Jean- Jacques	
CROZIER Marie-Louise	



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VAUGNERAY
(RHÔNE)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 avril 2017 A 20 HEURES 30**

FROMM Ghislaine	
------------------------	--